

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_061
DIA 079 195 26 00030

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 17 petite Rue » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 17 petite Rue » et cadastrée section AC n° 335 d'une superficie totale d'environ 458 m² appartenant à Monsieur JOURNAULT Franck.

ARTICLE 2 : Maître Jean-Philippe ARNAUD, notaire à BRESSUIRE, 44 boulevard de Thouars (79300), chargé de cette vente, sera informé de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS

Le 12 mai 2026

P/Le Maire,
et par délégation Jérôme BARON
Maire-adjoint délégué au foncier et à la revitalisation

